

# PONTS

DEPARTEMENT DE LA MANCHE

ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 06 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M RENOUVEL Aurélien, Maire.

**Présents** : Aurélien RENOUVEL, Maire, Sophie MASSON, Michel LUCAS, Marie DUQUESNOY, Serge ALLAIN , Dominique CHEVAL, Stéphane LEBEURRIER, Elodie BRILLANT, Stéphanie MEYER , Christophe BAILLARD (procuration donnée à Stéphanie MEYER), Thomas CHAUVIERE, Romain COSTILS, Mélanie DEBIEU, Peggy MORICE et Anne-Charlotte LEBARBIER.

**Membres en exercice** : 15

**Nombre de pouvoirs** : 1

**Membres présents** : 14

**Membres votants** : 15

**Convocation** : 29/06/2026

**Secrétaire de séance** : Mélanie DEBIEU

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 08 JUIN 2026  
(2026-42)**

**Vote : Pour= 15 , contre = 0 , abstention = 0 , la délibération est adoptée**

**DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL POUR LE  
RECENSEMENT DE LA POPULATION 2027  
(2026-43)**

Vu, le Code des Collectivités Locales,

Vu, la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu, la loi n°51-711 du 07 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistiques,

Vu, la loi n° 78-17 du 06 janvier 1973 sur l'informatique, les fichiers et les libertés,

Vu, la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158),

Vu, le décret en Conseil d'Etat n° 2003-485 du 05 juin 2003, modifié définissant les modalités du titre V de la loi n° 2002-276,

Vu, le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 modifié, fixant l'année de recensement pour chaque commune,

Vu, le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu, le décret 2007-658 du 02 mai 2007 relatif au cumul d'activités,

Vu le courrier de l'INSEE N° 2026\_10678\_DR14-SES14,

Considérant que la collectivité doit organiser pour l'année 2027 les opérations de recensement de la population,

Considérant qu'il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**DESIGNE** Madame LELIÉPAULT Patricia coordonnatrice communale afin de mener l'enquête de recensement pour l'année 2027. Elle sera assistée dans ses fonctions par Madame MASSON Sophie coordonnatrice suppléante. Mme LELIÉPAULT bénéficiera pour l'exercice de cette activité :

- D'une décharge partielle de son activité,
- De récupération du temps supplémentaires effectués,
- D'une augmentation de l'IFSE dans le cadre d'une mission complémentaire à responsabilité,
- Du remboursement de tous les frais de mission.

**CHARGE** Monsieur le Maire de nommer par arrêté le coordonnateur communal ainsi que son suppléant

**Vote : Pour= 15 , contre = 0 , abstention = 0, la délibération est adoptée**

**TARIFS DES SALLES A COMPTEUR DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2027  
(2026- 44)**

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs de location des salles ont besoin d'être revus et donne la parole à Michel. La commission bâtiments a travaillé sur ce sujet et a proposé un tableau, après modifications par le Conseil Municipal les tarifs suivants ont été adoptés :

| <b>Tarifs location salle Roger Leprovost (160 personnes)</b>        |         |              |
|---------------------------------------------------------------------|---------|--------------|
| Objet de la réservation                                             | Commune | Hors Commune |
| <b>Journée en semaine charges comprises</b>                         |         |              |
| Particuliers                                                        | 200 €   | 260 €        |
| Professionnel                                                       | 410 €   | 410 €        |
| <b>Réunions privées charges comprises</b>                           |         |              |
| Week-end et jours fériés,<br>Location du vendredi 14h au lundi 10h. | 400 €   | 510 €        |

| <b>Tarifs location salle Jean-Claude Arondel (40 personnes)</b>    |         |              |
|--------------------------------------------------------------------|---------|--------------|
| Objet de la réservation                                            | Commune | Hors commune |
| <b>Jours en semaine charges comprises</b>                          |         |              |
| Particulier                                                        | 130 €   | 190 €        |
| Professionnel                                                      | 190 €   | 190 €        |
| <b>Réunions privées</b>                                            |         |              |
| Week-end et jours fériés<br>Location du vendredi 14h au lundi 10h. | 200 €   | 260€         |

## Charges

**Vaisselle** : Forfait au placard : 50€. (50 couverts/placard), 1€ par personne. (**Gratuite pour les pontois**)

Forfait de remise en état et de nettoyage : 150€.

## Arrhes, solde, caution

Les arrhes d'un montant égal à la moitié du tarif de location seront demandés après signature de la convention. Le solde sera facturé après l'état des lieux de sortie.

Un chèque de caution de 500€ sera demandé à la signature de la convention.

La vaisselle ne devra pas être rangée dans les placards pour faciliter le contrôle lors de l'état des lieux de sortie.

Location Pontois une fois/an/famille.

Location mange debout avec housse : 15 €

**Vote : Pour = 15, contre = 0, abstention = 0, la délibération est adoptée**

### Questions diverses :

- Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LUCAS Michel 2<sup>ème</sup> adjoint concernant le mobilier pour les salles. Michel explique au conseil que nos tables de la salle Roger Leprovost ont plus de 30 ans et que l'argent a été prévu au budget. La commune a reçu 2 devis. Ouest collectivités a été retenu pour un montant de 18 450 € TTC.
- Monsieur LUCAS Michel garde la parole par rapport à l'état intérieur de la salle Jean-Claude arondel. Des devis ont été demandés pour les peintures : la société MC PEINTURE a été retenue pour 5 150.97 € TTC.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55.**

Le Maire,

Aurélien RENOUVEL



La Secrétaire de séance,

Mélanie DEBIEU



